



BUT Génie Biologique Sciences de l'Environnement et Ecotechnologies

GESTION DES POLLUTIONS ET IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

IUT LA ROCHE-SUR-YON

LE BUT Génie Biologique Sciences de l'Environnement et Ecotechnologies

Le BUT a remplacé le DUT depuis la rentrée 2021. La rentrée 2023 a marqué la fin de la mise en place de la totalité du cycle de trois ans qui confère la grade licence.

Le BUT est un diplôme national organisé autour de 5 compétences qui sont déclinées au cours des 3 années de formation. L'adaptation locale permet de l'adapter au contexte socio-économique.

	Analyser	Expérimenter	Gérer	Traiter	Déployer
	Réaliser des analyses dans les domaines de la biologie	Expérimenter dans le Génie Biologique	Gérer les milieux naturels et anthropisés	Traiter les pollutions	Déployer l'économie circulaire
BUT 1	Réaliser des analyses	Observer la variation d'un phénomène biologique	Caractériser un écosystème	Caractériser les pollutions	
BUT 2	Réaliser des analyses avancées	Expérimenter pour comprendre une problématique scientifique	Surveiller un écosystème	Prévenir et traiter les pollutions	Utiliser les outils de l'économie circulaire au niveau local
BUT 3		Mener une démarche scientifique intégrative	Intervenir sur un écosystème	Gérer les unités de dépollution	Mettre en œuvre l'économie circulaire à l'échelle d'un territoire

Alternance en deuxième et/ou troisième année GESTION DES POLLUTIONS ET IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Le département Génie Biologique parcours SEE propose de l'alternance dès la deuxième année. Deux types de contrats sont proposés en fonction des objectifs professionnels visés :

- Contrats de 2 ans BUT 2 et BUT 3
- Contrats de 1 an BUT 3

Les contrats proposés doivent au minimum concerner une des compétences. Il n'est pas gênant qu'ils ne concernent pas toutes les compétences.

Organisation de la formation

Les enseignements comprennent :

- des heures d'**enseignement classique encadré** avec un enseignant (cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques) ;
- des heures de mise en **situation professionnelle en autonomie** grâce au tutorat d'un enseignant.

Le travail demandé peut être individuel, en binôme ou en petits groupes de façon à développer l'adaptabilité des alternants.

Les alternants ont 20% d'horaires en moins par rapports eux étudiants en formation initiale. Le rythme d'alternance est le plus souvent de **15 jours successifs de formation par mois**. Il peut y avoir des exceptions en raison du calendrier universitaire. Le calendrier peut être fourni sur demande.

BUT 2 : 20 semaines de formation à l'IUT entre septembre et mai, 550 h d'enseignement classiques encadrés + 160h en autonomie

BUT 3 : 16 semaines de formation à l'IUT entre septembre et mars, 450 h d'enseignement classiques encadrés + 100h en autonomie

Coût pour l'employeur

Coût pédagogique de la formation : Pris en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences) de l'entreprise donc **aucun reste à charge pour l'entreprise**.

La rémunération en contrat d'apprentissage est un % du SMIC variant selon l'âge et selon la convention collective de l'entreprise.

FORMATION	18-20 ANS	21-25 ANS	PLUS DE 26 ANS
BUT 2	51 % du smic	61 % du smic	100 % du smic
BUT 3	67 % du smic	78 % du smic	100 % du smic

Aide gouvernementale à l'embauche d'un apprenti de **6 000 euros** pour l'année 2024-25 selon un certain nombre de conditions (<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/aide-embauche-jeune-alternant>).

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements !

Myriam.Bou@univ-nantes.fr (réfèrent pédagogique)
Relationsentreprises-iut-laroche@univ-nantes.fr (administratif)



IUT La Roche-sur-Yon
Pôle Sciences et technologie

Nantes Université